

**PATENT ASSIGNMENT**

Electronic Version v1.1  
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME
CONVEYING PARTY DATA	
Name	Execution Date
COLD PACK SYSTEM S.A.	06/29/2007
RECEIVING PARTY DATA	
Name:	COLD PACK S.A.
Street Address:	10 boulevard Malesherbes
City:	Paris
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	75008
PROPERTY NUMBERS Total: 2	
Property Type	Number
Patent Number:	6513974
Patent Number:	6755568
CORRESPONDENCE DATA	
Fax Number:	(202)204-0289
<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>	
Phone:	202-842-8800
Email:	joann.ennis@dbr.com
Correspondent Name:	Drinker Biddle & Reath LLP
Address Line 1:	1500 K Street, N.W.
Address Line 2:	Suite 1100
Address Line 4:	Washington, DISTRICT OF COLUMBIA 20005
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	201380 (414991)
NAME OF SUBMITTER:	Peter J. Sistare

OP \$80.00 6513974

Total Attachments: 7  
 source=201380\_414991\_namechangeColdPackSystemS.A.toColdPackS.A.\_20081204#page1.tif  
 source=201380\_414991\_namechangeColdPackSystemS.A.toColdPackS.A.\_20081204#page2.tif

**PATENT**

**500721374**

**REEL: 021936 FRAME: 0533**

source=201380\_414991\_namechangeColdPackSystemS.A.toColdPackS.A.\_20081204#page3.tif  
source=201380\_414991\_namechangeColdPackSystemS.A.toColdPackS.A.\_20081204#page4.tif  
source=201380\_414991\_namechangeColdPackSystemS.A.toColdPackS.A.\_20081204#page5.tif  
source=201380\_414991\_namechangeColdPackSystemS.A.toColdPackS.A.\_20081204#page6.tif  
source=201380\_414991\_namechangeColdPackSystemS.A.toColdPackS.A.\_20081204#page7.tif

FILING DATE: 2007-08-06  
FILING NUMBER: 71274  
MANAGING NUMBER: 2003B19481  
COMPANY NUMBER: 451 053 839  
DENOMINATION: COLD PACK  
ADDRESS: 10 boulevard Malesherbés 75008 PARIS  
DATE OF THE ACT: <sup>2007</sup>  
*JD* 2006/06/29  
KIND OF ACT: minutes of the joint general meeting  
NATURE OF THE ACT: change of company name



SEAL OF THE OFFICE  
CLERCK  
OF THE TRADE COURT OF  
PARIS  
August 6<sup>th</sup>, 2007

COLD PACK SYSTEM

Société anonyme with a share capital of 202.084 euros  
Registered Office: 10 Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS  
PARIS TRADE REGISTRY NUMBER: 451 053 839

-----  
MINUTES OF THE JOINT GENERAL MEETING  
OF JUNE 29<sup>TH</sup>, 2006  
-----

Year TWO THOUSAND AND <sup>SEVEN</sup> ~~SIX~~ and the 29<sup>th</sup> of June, at 10:30 A.M., at 10, Boulevard  
Malesherbes 75008 Paris, on the General Meeting convening.

(...)

**FOURTH RESOLUTION**

The general assembly decides to change the name of the company into COLD PACK.

(...)

*This resolution is unanimously accepted by the associates.*

(...)

Nothing more being to the order of the day, the meeting is closed at 11:30 A.M.

The current proceedings has been written, and signed, after reading, by the President and the  
teller.

Mister Charles-Henri LEHIDEUX  
(signature)

Mister Jean-Patrice QUENEDEY  
(signature)





0707137401

DATE DEPOT : 2007-08-06  
NUMERO DE DEPOT : 71374  
N° GESTION : 2003B19481  
N° SIREN : 451053839  
DENOMINATION : COLD PACK  
ADRESSE : 10 bld Malesherbes 75008 Paris  
DATE D'ACTE : 2007/06/29  
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE MIXTE  
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE



Paris  
R.  
06 AOUT 2007

038 (997)

**COLD PACK SYSTEM**  
Société Anonyme au capital social de 202.084 euros  
Siège social : 10 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS  
R.C.S. PARIS : 451 053 839

1374

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 29 JUIN 2007**

PH 21 56 27 CD

28 24 56 27

L'AN DEUX MILLE SEPT et le vingt neuf juin à 10 heures 30, au 10 boulevard Malesherbes 75008 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établie une feuille de présence émargée, à chaque entrée en séance, par chacun des membres de l'assemblée.

Il est procédé à la composition du Bureau.

Monsieur Charles-Henri LEHIDEUX, Président Directeur Général, préside l'assemblée.

Monsieur Jean-Patrice QUENEDEY est désigné comme scrutateur.

La société d'exercice libéral GDSA, représentée par Maître David GILBERT-DESVALLONS, avocat, assure les fonctions de secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence, les bulletins de vote par correspondance et les pouvoirs reçus que les actionnaires présents, votants et représentés possèdent ou représentent ensemble 3.440 actions sur les 5.318 actions composant le capital de la société, soit 64,69 % du capital social.

Le Président constate que la société AUDIT SYNTHÈSE, Commissaires aux Comptes de la société, régulièrement convoquée est présente.

Le Président précise que, dans le cadre des calculs de quorum et de voix, la société ne détient aucune participation directe ou indirecte lui assurant le contrôle d'aucune société associée.

En l'état,

Le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Convocations et justificatifs d'envoi et de réception ;
- Pouvoirs ;
- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Projet de résolutions ;
- Rapports du Commissaire aux comptes ;
- Comptes sociaux.



Puis le Président déclare que ces documents, ainsi que la liste des associés, ont été tenus à la disposition de ces derniers, au siège pendant les quinze jours qui ont précédé la date de tenue de la présente assemblée.

L'assemblée des associés lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivants :

**A caractère Ordinaire :**

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Examen et approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;

**A caractère Extraordinaire :**

- Modification de la dénomination de la société ;
- Modification corrélatrice de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

Après des échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions qui suivent :

**A caractère ordinaire**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi conjointement par le Président et le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président et aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 1.960.364 € en totalité au compte « report à nouveau ».

En conséquence, le compte « report à nouveau » après affectation s'élèvera à - 2.115.197 €.



L'assemblée constate qu'en raison des différentes opérations d'augmentation de capital, les capitaux propres de la Société restent largement supérieurs au capital social.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la société.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés*

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés*

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en COLD PACK.

En conséquence, elle décide également de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

#### « ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination sociale est :

**COLD PACK**

Sur tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots «Société anonyme» ou des initiales «S.A.» et de l'énonciation du capital social. »

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés*

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés*



Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures 30.

Il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le scrutateur.

Monsieur Charles-Henri LEHIDEUX

Monsieur Jean-Patrice QUENEDEY